

En d'autres termes, cette méthode permet d'établir le pourcentage nivelé du salaire qui devrait être versé chaque année durant la carrière pour accumuler à la retraite les sommes nécessaires au versement de la rente prévue.

Les principales dispositions qui influencent la valeur d'un régime et que nous avons considérées pour l'établissement de cette valeur sont les suivantes :

- Le niveau de rente (formule de rente)
- L'âge de retraite sans réduction pour anticipation
- La réduction pour anticipation applicable dans le cas d'une retraite anticipée
- Le niveau de la prestation de rattachement payable avant 65 ans
- La protection offerte au conjoint en cas de décès après la retraite du participant (forme normale de rente)
- La présence d'indexation de la rente après la retraite
- L'indexation de la rente avant la retraite dans le cas d'une rente de type salaire carrière
- Le niveau de la cotisation salariale de l'employé

Nous avons également considéré la définition de salaire admissible (avec rémunération incitative ou non). Ainsi, après avoir calculé la valeur des régimes de retraite en pourcentage du salaire admissible, nous avons reflété si ce pourcentage s'appliquait au salaire de base seulement ou s'il s'appliquait aussi à la rémunération incitative.

Hypothèses actuarielles pour les régimes à prestations déterminées

Nous avons utilisé des hypothèses actuarielles basées sur celles de l'évaluation actuarielle de financement selon la base de capitalisation au 31 décembre 2014, soit l'évaluation actuarielle la plus récente au moment d'effectuer notre analyse.



Le tableau suivant résume les principales hypothèses actuarielles :

Hypothèses économiques
Régimes de retraite

➤ Taux d'actualisation	5,85 % par année
➤ Taux d'inflation	2,0 % par année
➤ Taux d'indexation	Selon les différentes formules applicables avec l'inflation de 2 %
➤ Augmentation des salaires (somme de :) <ul style="list-style-type: none"> • Inflation annuelle • Enrichissement annuel • Progression selon les échelons et promotions 	2,0 % par année 0,5 % par année Selon les profils
➤ Augmentation du maximum des gains admissibles	54 900 \$ en 2016 augmenté de 2,5 % par année à compter de 2017
➤ Taux d'intérêt sur les cotisations	Identique au taux d'actualisation
➤ Hypothèses démographiques <ul style="list-style-type: none"> • Cessation de participation avant la retraite • Mortalité avant la retraite • Mortalité après la retraite 	Aucune Aucune 107 % des taux de la table CPM2014 avec projection générationnelle selon l'échelle CPM-B
• Âge de retraite	Selon les profils
• Pourcentage des participants ayant un conjoint à la retraite	88 %
• Différence d'âge entre les conjoints	Conjointe d'un homme plus jeune de 3 ans; Conjoint d'une femme plus âgée de 2 ans